

In Extenso

In Extenso Centre Ouest

4 rue du tertre
49070 BEAUCOUZE

Tel : 02 41 44 47 57

Centre Socio-Culturel de Bressuire

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Rue du Général Leclerc
79300 BRESSUIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

In Extenso

In Extenso Centre Ouest

4 rue du tertre
49070 BEAUCOUZE

Tel : 02 41 44 47 57

Centre Socio-Culturel de Bressuire

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Rue du Général Leclerc
79300 BRESSUIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Socio-Culturel de Bressuire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 4 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable et plus particulièrement la première mise en application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Beaucouzé, le 2 avril 2021

Le commissaire aux comptes

In Extenso Centre Ouest



Grégoire GAILLARD

BILAN

5/18

Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			31.12.2019
	Brut	Amort	Net	Total
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 079.56	5 052.04	27.52	585.50
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	5 079.56	5 052.04	27.52	585.50
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	98 475.34	73 724.18	24 751.16	25 077.79
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	13 156.07	8 716.84	4 439.23	1 912.36
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	85 319.27	65 007.34	20 311.93	23 165.43
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	415.08		415.08	415.08
PARTICIPATIONS EVALUEES SELON MISE EN EQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	55.08		55.08	55.08
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	360.00		360.00	360.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	103 969.98	78 776.22	25 193.76	26 078.37
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				32.70
CREANCES D'EXPLOITATION	65 020.56		64 231.35	53 247.62
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	1 521.8		1 521.8	1 158.56
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	63 498.75	789	62 710.54	52 089.06
CAPITAL SOUSCRIT APPELE, NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	398 646.05		398 646.05	380 115.66
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 252.01		2 252.01	402.83
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	465 918.62		465 129.41	433 798.81
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	569 888.60	79 565,43	490 323.17	459 877.18

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

BILAN

6118

Passif	31/12/2020 Montant	31.12.2019 Total
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		8 888.08
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	8 888.08	61 848.42
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		160 609.49
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	257 928.56	5 488.00
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		-505.93
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	13 026.75	38 558.84
TOTAL FONDS PROPRES (1)	279 842.39	274 886.90
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCIERS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 177.41	
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	6 177.41	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	286 019.80	274 886.90
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS	61 681.56	
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	61 681.56	
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	30 960.15	24 577.00
TOTAL PROVISIONS (4)	30 960.15	24 577.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	36 993.96	26 430.48
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	54 748.47	46 021.84
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	19 919.23	48 719.03
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		39 241.93
TOTAL DETTES (5)	111 661.66	160 413.28
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	490 323.17	459 877.18

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2020 au 31/12/2020

7/18

Toutes les écritures

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	6 029.00		10 546.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	220 811.63		192 749.36
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		220 811.63	192 749.36
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	375 588.50		323 184.48
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	779.00		1 757.00
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		376 367.50	324 941.48
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	4 667.97		18 199.22
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		607 876.10	546 436.06
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		112 292.70	131 425.75
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 765.74		9 531.16
SALAIRES ET TRAITEMENTS	339 341.02		313 301.28
CHARGES SOCIALES	79 794.26		75 206.30
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	17 494.59		10 696.99
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
REPORTS EN FONDS DEDIES	61 681.56		
AUTRES CHARGES	1.55		861.53
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		624 371.42	541 023.01
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	103.36		159.32
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		103.36	159.32
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			

COMPTE DE RESULTAT

8118

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	0.62		29 399.24
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	32 216.67		5 158.12
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		32 217.29	34 557.36
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 799.58		1 570.89
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		2 799.58	1 570.89
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS		789 883.96	581 152.74
TOTAL DES CHARGES		776 858.21	542 593.90
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	89 445.00		
PRESTATION EN NATURE	60 242.21		
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		149 687.21	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	89 445.00		
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	60 242.21		
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		149 687.21	
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		13 025.75	38 558.84
SOLDE DEBITEUR = PERTE			

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

9/18

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	870	Bénévolat	
860	Secours en nature		870000	Contributions volontaires	89 445.00
860000	Emplois des contrib.volontaire	89 445.00	TOTAL (870)		89 445.00
TOTAL (860)		89 445.00	871	Prestations en nature	
861	Mise à disposition gratuite de biens		871000	Contrepartie Mise à disposition Locaux	60 242.21
861000	Mise à disposition biens-locaux-matériel	60 242.21	TOTAL (861)		60 242.21
Total charges contributions volontaires		149 687.21	Total produits contributions volontaires		149 687.21

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

ANNEXE

10118

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 490 323,17 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 13 025,75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

CSC de Bressuire, un espace d'animation de la vie sociale et du développement du pouvoir d'agir des habitants.

S'inscrivant dans les orientations de la Fédération Nationale des Centres Socio-Culturels et de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, le CSC développe une animation globale condition de son autonomie.

Cette animation globale est une fonction transversale de soutien à la vie locale et au développement social. Caractérisée par un territoire, celui de la commune de Bressuire, une approche polyvalente, qualitative et collective de l'environnement social, par l'implication des habitants dans les actions concernant leur vie quotidienne, elle favorise l'exercice de la citoyenneté et l'échange social.

Les activités, actions sont celles inscrites dans le cadre du projet social.

Ce projet social, clé de voute du CSC en tant que lieu de vie et d'animation pour mieux vivre ensemble, se fonde sur une approche transversale.

Le projet actuel **2019 – 2022**, définissant l'orientation du Centre Socio Culturel, souhaite pouvoir **« Accueillir et Accompagner la diversité dans une démarche éducative (Apprendre, Comprendre, Agir) pour créer plus d'options et de choix individuels et collectifs en faisant réseau solidaire sur le territoire ».**

Ces activités sont organisées dans le cadre d'un budget annuel.

Pour les mener à bien, en appui aux bénévoles, le CSC emploie un personnel permanent et des personnels vacataires (12,5 ETP en 2020). Il dispose en outre de personnel mis à disposition par la ville pour l'entretien des locaux.

Le Centre Socio Culturel n'agit pas seul mais dans une volonté commune de partager, de collaborer pour une meilleure intégration, de vivre ensemble les différences et de créer toujours plus de passerelles.

Un partenariat qui se consolide avec le temps et se traduit par la participation ou l'animation de différents groupes de travail.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable :

La première mise en application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 précité entraîne des changements de méthode comptables avec effet rétrospectif ayant une incidence sur certaines rubriques du bilan actif, du bilan passif et du compte de résultat.

Conformément à l'article 611-1 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 précité et aux dispositions du plan comptable général (article 122-3 du règlement ANC n°2014-03), les reclassements opérés sont à porter au compte « report à nouveau ».

Au titre des comptes annuels clos le 31 décembre 2020, l'association a procédé aux reclassements suivants :

- > Réserve Projet accueil ;
- > Subvention d'investissement biens renouvelables ;
- > Application des règles et méthodes sur les fonds dédiés.

Concernant la comptabilisation des subventions d'investissements, la Quote-part des subventions entièrement amorties a été constatée en report à nouveau pour 48 595,53 Euros.

Faits caractéristiques

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 4 mars 2021.
La crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2020.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La poursuite de la crise sanitaire n'a pas de conséquence sur l'activité sur le début d'année 2021.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Logiciels	3 ans,
Mobilier de bureau et informatique	3 et 5 ans,
Mobilier	3 et 5 ans,
Autres	5 ans.

In Extenso

Comptes annuels

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir dont : 58 795,36 euros.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

Engagements de départ à la retraite :

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 0,60%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 30 960,15 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 61 681,56 Euros.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 5840 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 15 €/heure correspond à un montant de 87 600 euros.

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux, fluides, travaux et mise à disposition de personnel entretien pour 60 242,21 euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES , DETTES et COMPTES DE REGULARISATION

CHARGES	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Rattachés à des participations			
Prêts			
Autres créances			
CRÉANCES DE L'ACTIF ROULANT			
Adhérents et comptes rattachés	1 521,81	1 521,81	
Autres créances :			
. Produits à recevoir	58 795,36	58 795,36	
. Débiteurs, créditeurs divers	4 703,39	4 703,39	
COMPTE DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance	2 252,01	2 252,01	
TOTAUX	67 272,57	67 272,57	

In Extenso
Aud
Commissaires aux comptes

PRODUITS	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès d'un Ets Crédit	-		
Emprunts et dettes financières divers			
AUTRES DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 993,96	36 993,96	
Dettes fiscales et sociales	54 748,47	54 748,47	
Autres dettes :			
. Crédits divers	19 919,23	19 919,23	
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	-	-	
TOTAUX	111 661,66	111 661,66	-

Centre Socio-Culturel BRESSUIRE

Période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

TABLEAU des MOUVEMENTS des IMMOBILISATIONS

(Montants bruts en EUROS)

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN D'EXERCICE
Logiciel	5 079,56			5 079,56
Installations techniques	9 184,19	3 971,88		13 156,07
Agencement divers	17 715,96			17 715,96
Matériel de transport	27 416,40			27 416,40
Matériel de bureau et informatique	33 201,92	5 465,74	3 541,36	35 126,30
Mobilier	5 060,61			5 060,61
Immobilisations financières	415,08			415,08
TOTAL GENERAL	98 073,72	9 437,62	3 541,36	103 969,98

TABLEAU des MOUVEMENTS des AMORTISSEMENTS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN D'EXERCICE
Logiciel	4 494,06	557,98		5 052,04
Installations techniques	7 271,83	1 445,01		8 716,84
Agencement divers	8 823,56	1 702,00		10 525,56
Matériel de transport	27 299,69	116,71		27 416,40
Matériel de bureau et informatique	19 045,60	6 500,53	3 541,36	22 004,77
Mobilier	5 060,61			5 060,61
Immobilisations financières				-
TOTAL GENERAL	71 995,35	10 322,23	3 541,36	78 776,22

Période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

ETAT DES CHARGES A PAYER - COMPTES DE REGULARISATION

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Collectif	27 739,40
Fournisseurs - Factures non parvenues	9 254,56
- IN EXTENSO	150,00
- Formation	700,00
- CEODE CONSULTING	7 878,01
- C'PRO OUEST	120,00
- Repas cantine	397,80
- Frais ANCV	8,75
TOTAL	36 993,96
Dettes fiscales et sociales	
Dettes à payer	21 326,30
- Rémunération CEE Décembre	565,74
- Rémunération CP/Précarité	20 760,56
Dettes sociales à payer	20 209,77
- URSSAF	8 303,36
- SNM CHORUM	368,62
- MEDERIC	2 564,52
- Mutuelle	759,72
- Charges sociales sur CP/Précarité	8 213,55
Etat - Charges à payer	13 212,40
- Taxe sur salaires	6 222,00
- Taxe - Déchetterie	11,40
- PAS	716,00
- Formation	6 263,00
TOTAL	54 748,47
Autres dettes	
Conseil Citoyen	291,59
TOTAL	291,59
Subvention à reverser	
Ville de Bressuire 2019	11 226,59
DDCSPP - Projet Déchets	1 000,00
Agglo 2 B - Projet déchets	2 000,00
Contrat de Ville- Projet déchets	2 756,00
ASP Poste Adultes Relais	276,05
FONJEP 2019	2 369,00
TOTAL	19 627,64

16/18

Centre Socio-Culturel BRESSUIRE

Période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

ETAT DES TRANSFERTS DE CHARGES et DES EXCEPTIONNELS

Transferts de charges	
Remboursement UNIFORMATION	3 336,99
TOTAL	3 336,99

Produits exceptionnels	
Département	10 100,00
PS CAF Animation Familles	8 730,64
URSSAF - ZRR août 2018-2019	3 676,79
Ville de Bressuire	1 434,66
ACCEM Repas 2016-2017 non reçus	2 916,50
Indemnité de précarité non-versée	748,06
Formation non-reçues	700,00
CAF Aménagement caravane	600,00
Click droit Licences	558,00
PS Accueil de Loisirs	365,78
Factures 2015 non reçues	332,54
Factures 2017 non reçues	106,20
Piscine 2018	40,50
Divers	26,11
TOTAL	30 335,78

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

0,62

Charges exceptionnelles	
Divers	2,80
Piscine 2019 sous-estimée	37,00
PS MSA	68,20
CAF Aides aux temps libre	135,00
Uniformation	187,58
FONJEP 2019	2 369,00
TOTAL	2 799,58

17/18

Centre Socio-Culturel BRESSUIRE

Période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

TABLEAU des MOUVEMENTS des FONDS ASSOCIATIFS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Dons et legs reçus	8 888,08			8 888,08
Subventions d'Investissement affectées à des biens renouvelables	61 848,42		48 606,87	13 241,55
Quote-part de subvention d'investissement		7 064,14		7 064,14
Réserves de trésorerie	160 103,56	97 825,00		257 928,56
Réserve projet accueil	5 488,00		5 488,00	-
Résultat de l'exercice	38 558,84	13 025,75	38 558,84	13 025,75
TOTAL GENERAL	274 886,90	117 914,89	92 653,71	300 148,08

TABLEAU des MOUVEMENTS des PROVISIONS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Sur actifs circulants	345,26	789,21	345,26	789,21
Pour risques et charges - Retraite	24 577,00	6 383,15		30 960,15
TOTAL GENERAL	24 922,26	7 172,36	345,26	31 749,36

TABLEAU des MOUVEMENTS des FONDS DEDIES

SUBVENTIONS	DEBUT EXERCICE	DOTATION	DIMINUTION	FIN EXERCICE
DDCSPP Quartier Solidaire		7 754,00		7 754,00
CONTRAT DE VILLE Interculturalité		2 250,00		2 250,00
AGGLO 2B Interculturalité		2 400,00		2 400,00
CONTRAT DE VILLE Parentalité		4 333,00		4 333,00
CLAS Contrat de Ville		4 500,00		4 500,00
Conseil Départemental		2 400,00		2 400,00
PIA BOGAJE		1 243,16		1 243,16
CAF Enfant déficient		4 000,00		4 000,00
ASL DDCSPP		4 125,00		4 125,00
CAF CLAS		9 276,40		9 276,40
CAF Interculturalité		8 000,00		8 000,00
AGGLO 2B		10 000,00		10 000,00
DDCSPP Quartier d'Automne		1 400,00		1 400,00
TOTAL GENERAL	-	61 681,56	-	61 681,56

TABLEAU des SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Matériel et mobilier avant 2008	31 869,53		31 869,53	-
Véhicule - CAF - 2012	16 726,00		16 726,00	-
Ilot cuisine - CAF -2015	10 852,89			10 852,89
Matériel informatique - CAF - 2019	2 400,00		11,34	2 388,66
TOTAL GENERAL	61 848,42	-	48 606,87	13 241,55

TABLEAU des QUOTES-PARTS DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Matériel et mobilier avant 2008	31 869,53		31 869,53	-
Véhicule - CAF - 2012	16 726,00		16 726,00	-
Ilot cuisine - CAF -2015	5 182,63	1 085,29		6 267,92
Matériel informatique - CAF - 2019		796,22		796,22
TOTAL GENERAL	53 778,16	1 881,51	48 595,53	7 064,14

Centre Socio-Culturel BRESSUIRE

Période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR - COMPTES DE REGULARISATION

Clients et comptes rattachés	
Clients Collectif - NOE	1 406,51
Clients à recevoir - Rembt Hébergement	115,30 115,30
TOTAL	1 521,81

Subventions et produits divers à recevoir	
CAF actions	4 600,00
Ville de Bressuire	10 761,05
CORAPLIS	1 749,00
Agglo 2B	2 636,75
Région	1 200,00
PS CAF ALSH	5 272,69
PS CAF Globale	20 612,70
PS CAF Famille	6 896,40
PS MSA	1 282,37
Département	1 000,00
MSA Bons vacances	40,00
CAF Aides aux Temps Libres	968,40
FONJEP	1 776,00
TOTAL	58 795,36

Produits divers à recevoir	
BNP Paribas	1 940,00
UNIFORMATION - AFNR	2 763,39
TOTAL	4 703,39

Charges constatées d'avance	
BNP Paribas	402,83
CLICK DROIT	1 849,18
TOTAL	2 252,01